

# Rapport de fin d'année académique 2012-2013

---

Eric Allain, vice-président académique 2012-2013

FÉECUM

Le 27 mars 2013

# Gestion de plaintes

---

En discutant avec plusieurs des employés à la FÉÉCUM ainsi qu'au conseil d'administration, on s'est rendu compte que le système de gestion de plaintes de l'Université avait plusieurs lacunes. Plusieurs des dossiers sont maintenus à l'interne, l'objectivité de la personne traitant la plainte est questionnable et le principe de collégialité entre professeurs peut amener un biais lors de la gestion de ces dossiers. Les pistes de solution n'étaient pas assez évidentes pour un(e) étudiant(e) se retrouvant dans une situation problématique.

En effectuant des recherches par l'entremise du bureau d'agent de projet et recherche, on s'est rendu compte qu'il y avait déjà eu des débuts d'un projet d'ombudsman. Un ombudsman réglerait la majorité des problèmes soulevés. Un seul contact existerait pour les étudiants ayant une plainte, donc la communication du service serait très simple. Si on veut déposer une plainte, peu importe sa nature, on contacte l'ombudsman. En poussant la recherche plus loin, l'agent de recherche à la FÉÉCUM a découvert que plusieurs universités canadiennes ont déjà un bureau d'ombudsman. Le problème majeur avec la proposition d'un projet d'ombudsman, c'est que la création d'un tel poste est très coûteux. Étant donné la situation financière de l'Université de Moncton, ça rend la situation assez délicate. Un guide contenant des pistes de solutions correspondant à différentes problématiques ainsi qu'un réseau de contacts pour des cas de plainte fut élaboré comme solution temporaire. Parmi les contacts qui figurent au guide, on retrouve Jennifer Boyd, conseillère en harcèlement et gestion de conflits. On s'est rapidement rendu compte que ce service était drastiquement sous-utilisé.

Suite à quelques rencontres avec les ressources humaines, on a déterminé qu'une ouverture des voies de communications serait un bon premier pas pour l'amélioration du traitement de plaintes. Le vice-recteur aux ressources humaines a soulevé les mêmes craintes par rapport au projet qu'on avait anticipé (financement), mais semblait être ouvert à entendre nos idées et nos propositions.

**Recommandations :** que le vice-président académique se charge de traiter les plaintes **PUREMENT** académique (C'est-à-dire celles qui concernent des re-corrrections, des appels et des questionnements quant aux politiques / règlements). Tout conflit entre deux individus doit être redirigé vers le bureau de la conseillère en gestion de conflit.

Que le vice-président académique s'engage à promouvoir le service de conseillère en harcèlement. L'inviter à donner des conférences au conseil d'administration ou au « bootcamp » de la FÉÉCUM. On doit créer un réflexe de contacter cette ressource au niveau du CA et de la population étudiante. S'il n'y a pas de changement dans la fréquentation des services de conseillère en gestion de conflits par les étudiants après un an, réévaluer tous nos options (l'ombudsman inclus) et organiser une autre réunion avec l'administration.

# Campagnes

---

L'influx d'élèves du secondaire au courant des dernières années démontre une tendance générale chez la population acadienne. La majorité des gens qui entrent à l'Université de Moncton tendent plutôt vers les programmes professionnels versus les programmes fondamentaux. C'est l'avis du comité académique et du vice-président académique que des efforts peuvent être déployés par la FÉÉCUM afin d'aider la situation. Étant donné la nature de plusieurs des programmes fondamentaux, c'est normal que les inscriptions soient plus faibles que les disciplines professionnelles. En fait, cela peut être dit pour les programmes fondamentaux en général, mais c'est possible de faire pencher la balance un peu plus dans la direction des disciplines fondamentales. Si on tente de faire des efforts de sensibilisation auprès de la communauté en général, c'est possible qu'on puisse initier un processus de revalorisation de ces programmes. Le but ici n'est pas d'enlever des inscriptions aux programmes professionnels, mais plutôt de garantir des masses critiques dans nos programmes fondamentaux. Les possibilités d'emplois, les habiletés qu'on développe et les avantages d'étudier dans les programmes fondamentaux sont probablement méconnus dans la population néo-brunswickoise. Des conférences et des discussions peuvent être organisées dans les écoles afin de sensibiliser les gens. Selon le comité des VP académiques, ces conférences et discussions doivent être supportées par des études. Afin d'être en mesure de bien identifier les facteurs qui influencent les choix de programme d'un élève du secondaire, on a décidé d'élaborer un sondage. Ce sondage pourrait être utilisé dans le futur comme outil par les exécutifs de la FÉÉCUM. Le but de ce sondage serait alors de déterminer les facteurs qui influencent le choix d'une discipline versus une autre chez des jeunes du secondaire.

Les programmes fondamentaux sont essentiels à l'Université de Moncton. Les jeunes néo-brunswickois et les parents ne savent peut-être pas l'importance et les avantages de ces programmes et on a le devoir de les informer. Prenez un exemple : Si un groupe motivé avait fait des efforts comme ceux-ci dix ans passé, est-ce qu'on serait maintenant engagé dans des processus tels que la viabilité des programmes?

**Recommandations :** Travailler en collaboration avec le VP externe sur le dossier **ET/OU** avoir une discussion sur la possibilité d'une ligne budgétaire pour des campagnes de cette nature. Fixer des objectifs concrets avec l'agent de recherche pour un sondage. Commencer des recherches initiales sur les campagnes semblables qui ont été réalisés. Consulter des professeurs en sociologie pour la conception objective et professionnelle du sondage.

# Évaluations des professeurs

---

Une discussion fut entamée par rapport à l'utilité des sondages d'évaluation des professeurs. C'est un problème qui revient souvent, donc ça vaut la peine de s'y pencher. Récemment, l'agent de recherche à trouver des possibilités de solutions. Une priorité serait alors de discuter ces options et de les exploiter, si possible. Cette année, une campagne de sensibilisation fut entamée afin de mettre en évidence les options auxquels les étudiants ont accès lorsqu'on remplit ces sondages. Des documents ont été rédigés afin de démontrer les frais associés à l'impression, l'utilisation et le poids des sondages.

**Recommandation :** Prendre l'été et le semestre d'automne afin de vérifier les outils qui peuvent être utilisés afin de maximiser l'information que les étudiants reçoivent. Vérifier si les conseils étudiants des facultés individuelles peuvent développer des évaluations ou autres outils en conjonction avec leurs décanats.

## Comité académique

---

Ce comité est un lieu de regroupement pour tous les étudiants siégeant aux assemblées facultaires. C'est un lieu de naissance de plusieurs bonnes idées et multiples discussions pertinentes. C'est une excellente façon de trouver des problèmes / failles dans les politiques interne des facultés ou écoles lorsqu'il y en a. Je recommande de continuer les discussions qui y ont lieu. C'est un excellent outil d'appui pour les projets du VP académique. De plus c'est une deuxième option de consultation lorsque le CA n'est pas disponible. Par exemple, avant un sénat, on peut consulter avec ce comité et les sénateurs.

**Recommandation :** Continuer les projets du comité (l'agent de projet et recherche est au courant des dossiers). Au moins trois réunions par semestre est idéale. Maintenir une continuité et une régularité des réunions.

# Reconfiguration

---

Plusieurs de nos programmes furent approuvés au sénat académique pour mise en œuvre cet été. Quelques programmes déjà reconfigurés (science infirmière, administration) possèdent encore les groupes «cobayes». Des rétroactions initiales du conseil étudiant des sciences infirmières à l'époque démontrent que les nouveaux programmes ne sont pas parfaits et que certaines unités académiques nécessitent de l'assistance organisationnelle. L'information de provenance des étudiants peut être fort utile pour raffiner les programmes reconfigurés.

**Recommandation :** Organiser un système de «feedback» pour les facultés étant donné que plusieurs nouveaux programmes seront en vigueur. Encourager le travail au niveau des unités académiques avec les VP académiques des facultés / écoles.

# Viabilité des programmes

---

Étant donné que les recommandations du comité seront rendues publiques cette année. Recueillir l'avis des étudiants par rapport aux évaluations de leurs programmes respectifs. S'il y a une forte opposition étudiante à certaines des recommandations, veuillez en prendre note et prendre position lors des décisions. De plus, s'il y a des recommandations d'abolition, vérifier la justification utilisée par le comité. L'historique du programme devrait être examinée avant de prendre des positions par rapport à l'abolition (Par exemple un programme ou les admissions sont suspendus depuis plusieurs années).

**Recommandation :** Se tenir en contact étroit avec les facultés qui se sont fait proposer des changements lors du retour aux unités. Recueillir l'opinion des étudiants appartenant à ces programmes. Utiliser ce qu'ils disent comme outil lors de la prise de décision au CPR ou au sénat académique.

# Comité ad hoc sur les droits des étudiants

---

Cette question a été soulevée suite à l'utilisation d'un devoir comme exemple dans les médias. Un journaliste avait accès à un devoir. Selon les sénateurs étudiant et les employés de la FÉÉCUM, cela n'était pas correct. La confidentialité et l'anonymat sont deux différentes choses et dans ce cas ici, la confidentialité fut brisée. Un bon exemple de ceci, c'est l'utilisation de textes en littérature. Lorsqu'on cite un texte, on doit avoir deux consentements distincts : un pour l'utilisation du texte et un pour la conservation de l'anonymat.

En vérifiant la charte des droits des étudiants, l'absence de recours collectif et l'état du cadre juridique nous a poussé à remettre en question notre charte des droits. Le comité fera une recommandation au sénat par rapport à des améliorations possibles. Idéalement, un cadre juridique au style de l'Université Laval, des recours collectifs et des pénalités claires en cas de manquement seront définis.

**Recommandation** : continuer les recherches sur le sujet et amener toute information pertinente aux étudiants qui siègent au comité.